

Parc naturel régional du Vexin français

# COMITE SYNDICAL

## *Séance du 20 novembre 2023*

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



## COMITE SYNDICAL 20 novembre 2023 à 20h30

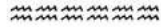
### ORDRE DU JOUR

---

1. Procédure de renouvellement de classement du Parc naturel régional du Vexin français : présentation et adoption du projet de Charte « Horizon 2040 » version novembre 2023 modifié suite à l'avis du Préfet de Région en date du 19 septembre 2023	73
2. Adoption du Procès-verbal du 26 juin 2023	74
3. Compte-rendu des décisions prises par le Président (du 1 <sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023)	85
4. Adoption des fiches d'opération :	89
▪ Amélioration énergétique des bâtiments publics et privés	90
▪ Soutien au développement du Conseil en Énergie Partagé	92
▪ Aménagements paysagers ruraux et jardins partagés	94
▪ Restauration des murs et façades et du petit patrimoine rural	96
▪ Musée du Vexin français - expositions, animations et événements	98
▪ Actions éducatives en direction du jeune public	100
▪ Signalétique du Parc	103
▪ Moyens du Parc - Domaine, Maison du Parc et dépendances	105
▪ Moyens du Parc - Mobilier, informatique, véhicules, téléphonie, matériel...	107
▪ Communication	109
5. Clôture du budget ENS	111
6. Débat d'orientations budgétaires 2024	113
7. Passage de la M57 au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	115
8. Amortissement et rattachement des charges et produits	117
9. Renouvellement assurance flotte automobiles	119
10. Convention de financement et de partenariat entre le Conseil départemental du Val d'Oise et le Parc naturel régional du Vexin français pour l'année 2024	121
11. Avenant 2023-2024 au programme SARE (France Rénov) dans le Val d'Oise	147
12. Développement de l'énergie solaire photovoltaïque citoyenne dans le Vexin français – Partenariat avec « O Watt Citoyen »	163
13. Convention de partenariat	170
14. Cession à titre gratuit de sept compteurs vélos au Conseil départemental du Val-d'Oise	180
15. Conventions de partenariat avec les structures qui accompagnent les projets éducatifs en éducation à l'environnement du Parc naturel régional du Vexin français	185
16. Avenant modificatif à la convention de partenariat entre le Parc naturel régional du Vexin français et le Conservatoire du Vexin	197
17. Renouvellement du label Pays d'art et d'histoire	201
18. Poursuite de la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial Cergy-Pontoise Vexin français : avenant n°2 à la convention cadre avec l'agglomération de Cergy Pontoise (CACP), convention avec le Centre d'Eco-Développement de Villarceaux (CEV) et renouvellement de la convention avec la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France (CAIF)	206
19. Élection de représentants du Parc dans différentes instances	227
20. Questions diverses	229

## Procédure de renouvellement de classement du Parc naturel régional du Vexin français

## Adoption du Procès-verbal du 26 juin 2023



**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL**  
Séance du 30 novembre 2020

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le vingt-cinq avril, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	<b>Comité syndical</b>
Nombre de membres en exercice	127
Nombre de membres présents	64
Nombre de membres ayant pouvoir	8
Nombre de votants	72

**Etaient présents :**

***Collège de la Région***

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD, Ghislaine SENEÉ,

***Collège des Départements***

Pascal BERTOLINI, Cécile DUMOULIN, Anne FROMENTEIL, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

***Collège des Communes***

Nicolas BELANGE, Jhony BOURGIN, Patrice BONNET, Michel CHIALVO, Philippe CORTES, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Denys DE MAGNITOT, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Sylvain DIGAIRE, Marie Christine DUBERNARD, Paul DUBRAY, Elisabeth DUFOUR, Alain ERRARD, Katalin ESCHER, Christelle GEORGE, Brigitte GUENERAT, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Dominique HERPIN-POULENAT, Philippe HOUDAILLE, Nathalie HUGAULT, Ghislaine JOURNEE, Thierry LADREYT, Norbert LALLOYER, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Dominique PORTE, Michel RICHARD, Stefan RICHTER, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Sandra SOPHIYAIR, Joëlle VALENCHON, Frédéric VELSCH, Frédéric VERHAEGEN,

***Collège des Communautés de Communes***

Capucine FAIVRE, Martine TELLIER,

***Collège des Villes-portes***

Suzanne JAUNET, Ergin MEMISOGLU, Alain RICHARD,

***Collège des Villes partenaires***

Alain GUILLON,

**Pouvoirs :**

De Rachid TEMAL à Jean-François RENARD,

De Stéphanie VON EUW à Thibault HUMBERT,  
De Guy MULLER à Cécile DUMOULIN,  
De Jérôme LEPLAT à Capucine FAIVRE,  
De Alain ITHEN à Emeric DE ROBIEN,  
De Nathalie FLAMENT à Nathalie HUGAULT,  
De Annette RELIER à Joëlle VALENCHON,  
De Béatrice BELABBAS à Dominique PORTE,

**Etaient excusés ou absents :**

***Collège de la Région***

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Florence PORTELLI,

***Collège des départements***

Pierre-Edouard EON,

***Collège des Communes***

Marcel ALLEGRE, Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Isabelle BELLY, Alexandre BIENFAIT, Serge BILLOUE, Christophe BUATOIS, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Cécile COLLEAU, Emmanuel COUESNON, Isabelle DECOUTURE Laurent DE GAULLE, Nicolas DE MAISTRE, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Olivier FOUQUEREAU, Marc GIROUD, Michel HELLEBOID, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLON, Olivier HUE, Claire JARRAUD, Patrick LANOT, Béatrice LEDESERT, Philippe LEMOINE, Grégory LOST, Jean-Jacques LETAILLER, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jean-François PANTHOU, Martine PANTIC, Patrick PREMEL, Damien RADET, Michel RAYROLE, Marie-Madeleine ROTSAERT, Alexandre VALGRES, Pierre VANDEPUTTE, Ali YOUNSI, Christiane WALTER,

***Collège des Communautés de Communes***

Florence DUFOIX, Bernard LE BON, Michel RAZAFIMBELO,

***Collège des Villes-portes***

Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

***Collège des Villes partenaires***

Didier DUMONT,

**I – ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 20 MARS 2023**

---

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

**II – COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL**

---

Sur le rapport présenté par Cécile DUMOULIN, le Comité syndical approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### III – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Sur le rapport présenté par Cécile DUMOULIN, le Comité syndical donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du compte administratif du budget principal de l'exercice 2022, suivant les chiffres ci-après récapitulés et selon le CA et le rapport de présentation ci-annexés :

#### Résultat du compte administratif :

	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Exc/Déf	Dépenses	Recettes	Exc/Déf
Total	3 547 178,55	3 372 671,43	-174 507,12	1 567 564,87	1 334 268,11	-233 296,76
1 PA	378 385,96	340 770,13	-37 615,83	919 318,76	699 724,32	-219 594,44
2 FS	2 316 828,38	2 198 213,09	-118 615,29	0,00	0,00	0,00
3 PS	3 901,90	731,50	-3 170,40	0,00	0,00	0,00
4 Amortt	624 456,63	624 456,63	0,00	624 456,63	624 456,63	0,00
5 HCP	223 605,68	208 500,08	-15 105,60	23 789,48	10 087,16	-13 702,32

#### Les restes à réaliser :

Restes à réaliser Fonctionnement			Restes à réaliser Investissement		
Recettes	Dépenses	Excédent	Recettes	Dépenses	Excédent
1 260 442,33 €	973 056,26 €	287 386,07 €	2 913 834,77 €	2 525 743,66 €	388 091,11 €

#### Synthèse générale :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Déficit sur réalisation 2022	-174 507,12	-233 296,76	-407 803,88
Excédents antérieurs reportés	2 066 165,76	377 479,29	2 443 645,05
Solde d'exécution à reporter	1 891 658,64	144 182,53	2 035 841,17
Excédent ou déficit sur reports	287 386,07	388 091,11	675 477,18
Résultats après intégration des reports	2 179 044,71	532 273,64	2 711 318,35

Le Comité syndical vote et arrête les résultats définitifs du Compte administratif du budget principal de l'exercice 2022 tels que résumés ci-dessus y compris l'annexe IV. Les résultats définitifs du compte administratif 2022 du budget principal seront, avec les reports, repris au budget supplémentaire principal 2023.

**VI – ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL SUPPLEMENTAIRE 2023  
 COMPRENANT, RESULTANT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 APPROUVE :  
 L'AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE (EXERCICE 2022 ET EXERCICES  
 ANTERIEURS) ; L'INTEGRATION DES REPORTS ANTERIEURS  
 (DEPENSES/RECETTES) ; L'INSCRIPTION DE DEPENSES NOUVELLES**

Sur le rapport présenté par Cécile DUMOULIN le Comité syndical adopte le budget supplémentaire principal 2023 comprenant :

- l'affectation du résultat cumulé (exercice 2022 et exercices antérieurs) ;
- l'intégration des reports antérieurs (dépenses/recettes) ;
- l'inscription de dépenses nouvelles selon le détail du tableau ci-dessous ;

L'ensemble de ces éléments est ci-après récapitulé :

<b>Section de fonctionnement</b>			
Dépenses		Recettes	
		Excédent sur exercices 2022 et antérieurs – solde exécution reporté - 002	1 891 658,64 €
Reports	973 056,26 €	Reports	1 260 442,33 €
Propositions nouvelles :		Propositions nouvelles :	
6226/FS- honoraires divers	1 849 044,71 €	7472/PA – CRIDF (op.1183)	15 000,00 €
65738/FS - virement Cap Tourisme	80 000,00 €	74718/FS- DRIEAT (complément aux frais de structure)	30 000,00 €
615221/FS-entretien bâtiments/terrain	30 000,00 €		
673/FS – annulation titres sur exercices antérieur	20 000,00 €		
012/64131/FS - rémunération	30 000,00 €		
<u>Opération 1183 :</u>			
6238/PA – communication/prestation	5 000,00 €		
6574/PA – subvention	10 000,00 €		
<u>Chapitre 022: dépenses imprévues – Provision</u>	200 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>3 197 100,97 €</b>		<b>3 197 100,97 €</b>
<b>Section investissement</b>			
Dépenses		Recettes	
		Excédent sur exercices 2022 et antérieurs – solde exécution reporté - 001	144 182,53 €
Reports	2 525 743,66 €	Reports	2 913 834,77 €
Propositions nouvelles :		Propositions nouvelles :	
21735/PA – aménagt constructions		Néant	
2051/PA – changement outlook	424 273,64 €		
	30 000,00 €		
<u>Chapitre 020: dépenses imprévues – Provision</u>	78 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>3 058 017,30 €</b>		<b>3 058 017,30 €</b>

**V – DEMANDE D'ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2022 DES BUDGETS ANNEXES « CAP TOURISME », « ENS » ET « RESERVE NATURELLE NATIONALE DES COTEAUX DE SEINE »**

Sur le rapport présenté par Cécile DUMOULIN, le Comité syndical approuve les comptes de gestion des trésoriers municipaux pour l'exercice 2022 des budgets annexes « Cap Tourisme », « ENS » et « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine ». Ces comptes de gestion, visés



et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **VI – DEMANDE D'ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DES BUDGETS ANNEXES « CAP TOURISME », « ENS » ET « RESERVE NATURELLE NATIONALE DES COTEAUX DE SEINE »**

Sur le rapport présenté par Cécile DUMOULIN, le Comité syndical donne acte à Monsieur le Président sur la présentation faite des Comptes Administratifs des budgets annexes « Cap Tourisme », « ENS » et « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine » de l'exercice 2022, laquelle peut se résumer comme les tableaux ci-dessous l'indiquent :

<i>Budget annexe « Cap Tourisme »</i>	Réalisation en €	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	0	148 037,88
Recettes	0	130 346,81
Déficit sur réalisation	0	-17 691,07
Résultats antérieurs reportés	0	17 691,07
Résultats par section	0	0

<i>Budget annexe « ENS »</i>	Réalisation en €	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	0	42 000,00
Recettes	0	29 400,00
Déficit sur réalisation	0	-12 600,00
Résultats antérieurs reportés	0	-4 954,79
Résultats par section	0	-17 554,79

(€)	Fonctionnement	Investissement	Total
Excédent/déficit sur réalisation 2023	-107 746,90	1 759,91	-105 986,99
Excédents antérieurs reportés	374 379,43	63 677,44	438 056,87
Solde d'exécution à reporter	266 632,53	65 437,35	332 069,88
Excédent ou déficit sur reports	0	-28 361,44	-28 361,44
Résultats après intégration des reports	266 632,53	37 075,91	303 708,44

Le Comité syndical vote et arrête les résultats définitifs des Comptes administratifs de l'exercice 2022 des budgets annexes tels que résumés ci-dessus et conformément au rapport de présentation ci-annexé. Les résultats définitifs des comptes administratifs 2022 des budgets annexes seront, avec les reports (pour RNN), repris au budget supplémentaire 2023.

## **VII – ADOPTION DES BUDGETS ANNEXES SUPPLEMENTAIRES 2023 COMPRENANT, RESULTANT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 APPROUVE : L'AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE (EXERCICE 2022 ET EXERCICES ANTERIEURS) ; L'INTEGRATION DES REPORTS ANTERIEURS (DEPENSES/RECETTES) ; L'INSCRIPTION DE DEPENSES NOUVELLES**

Sur le rapport présenté par Cécile DUMOULIN, le Comité syndical adopte les budgets supplémentaires annexes 2023 « Cap Tourisme », « E.N.S. » (Espaces Naturels Sensibles) et « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine », arrêtés comme suit :

**Cap Tourisme :****Reprise du résultat :**

	Section fonctionnement
Résultat cumulé sur exercices antérieurs à 2022	17 691,07 €
Résultat de l'exercice 2022	-17 691,07 €
Reprise des résultats cumulés	0 €

**Budget supplémentaire 2023 :**

Néant

**E.N.S. :****Reprise du résultat :**

	Section fonctionnement
Résultat cumulé sur exercices antérieurs à 2022	-4 954,79 €
Résultat de l'exercice 2022	-12 600,00 €
Reprise des résultats cumulés	-17 554,79 €

**Budget supplémentaire 2023 :**

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
002 – déficit sur exercices 2021 et antérieurs	17 554,79 €	Report 7473 – participation CD 95	17 554,79 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 554,79 €</b>		<b>17 554,79 €</b>

**Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine :****Reprise du résultat :**

	Section investissement	Section fonctionnement
Résultats de l'exercice 2022	1 759,91 €	-107 746,90 €
Résultats sur exercices antérieurs à 2022	63 677,44 €	374 379,43 €
Affectation des résultats cumulés	65 437,35 €	266 632,53 €

**Intégration des reports :**

Section investissement	
Dépenses	Recettes
28 361,44 €	0 €

**Budget supplémentaire 2023 :**

Section fonctionnement			
Dépenses (€)		Recettes (€)	
<b>Proposition nouvelle :</b>		Excédent sur exercices 2022 et antérieurs	
011/61521 – entretien terrain	218 832,53	002 – Solde d'exécution reporté	266 632,53
011/6238 - divers rémunérations d'intermédiaires	20 000,00		
012/ 63..-64.. – salaires et charges	10 000,00		
Chapitre 022 : dépenses imprévues – Provision			
	17 800,00		
<b>TOTAL</b>	<b>266 632,53</b>		<b>266 632,53</b>

Section investissement			
Dépenses (€)		Recettes (€)	
Reports	28 361,44	Excédent sur exercices 2022 et antérieurs 001 – Solde d'exécution reporté	65 437,35
Proposition nouvelle : 217/52 - installation-voirie	37 075,91		
<b>TOTAL</b>	<b>65 437,35</b>		<b>65 437,35</b>

Le Président est autorisé à émettre tous titres de recettes et mandats de paiement y afférents.

## VIII – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE CAP TOURISME

Sur le rapport présenté par Cécile DUMOULIN, le Comité syndical décide de clôturer le budget annexe Cap Tourisme à la date du 31 décembre 2023 avec reprise du résultat, le cas échéant, sur le budget principal du Parc. Le Président est donc autorisé à signer tous les documents y afférents.

## IX – COMPLEMENT A LA DELIBERATION N° 95/04 DU 6 OCTOBRE 1995 CREANT LE POSTE DE CHARGE DE MISSION CULTUREL ET A LA DELIBERATION N° 15/06 DU 16 MARS 2015 CREANT LE POSTE D'ANIMATEUR DE L'ARCHITECTURE

Sur le rapport présenté par Cécile DUMOULIN, le Comité syndical ouvre aux titulaires les postes :

### 1/ chargé de mission culturelle

Chargé de mission culturelle			
Cadre d'emploi	Catégorie	Indice Brut minimum	Indice Brut maximum
Attaché de conservation du patrimoine	A	444	525

### 2/ animateur de l'architecture et du patrimoine

Animateur de l'architecture et du patrimoine			
Cadre d'emploi	Catégorie	Indice Brut minimum	Indice Brut maximum
Attaché de conservation du patrimoine	A	444	525

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits chaque année aux budgets, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

## X – MISE A JOUR DES MONTANTS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS

Sur le rapport présenté par Cécile DUMOULIN, le Comité syndical valide les montants de remboursement des indemnités kilométriques, comme suit :

Distance	jusqu'à 2 000 kms	de 2 001 à 10 000 kms	après 10 000 kms
Véhicules 5 CV et moins	0,32 € par km	0,40 € par km	0,23 € par km
Véhicules de 6 et 7 CV	0,41 € par km	0,51 € par km	0,30 € par km
Véhicules de 8 CV et plus	0,45 € par km	0,55 € par km	0,32 € par km

Le Président à la délégation pour la mise à jour de ces montants de remboursement à chaque modification parue au journal officiel, ainsi que l'actualisation des frais de mission.

Les frais de déplacements liés aux préparations aux concours, présentations aux concours et

examens professionnels ne font l'objet d'aucun remboursement par la collectivité.

## **XI – PARTICIPATION AUX FRAIS DE MISE A DISPOSITION DE MACHINES PROFESSIONNELLES SPECIFIQUES DANS LE CADRE DES ACTIONS DU POLE ECO-CONSTRUCTION ET RENOVATION**

---

Le Parc a acquis des machines spécifiques (machines à projeter le mortier chaux-chanvre, cardeuse projeteuse d'isolant en vrac, presse à brique de terre crue) afin de permettre aux entreprises du territoire de pouvoir se lancer dans ces activités nouvelles sans avoir à supporter la charge d'investissement dans ces matériels très spécialisés.

Ainsi, le Parc doit pouvoir demander aux entreprises bénéficiaires de contribuer aux frais d'entretien et provision de pièces et fournitures ainsi que d'encaisser les cautions versées le cas échéant.

Le Comité syndical fixe un tarif de mise à disposition de ce matériel comme suit :

- ⇒ machines à projeter le chanvre, presse à brique de terre crue : 60 €/jour,
- ⇒ cardeuse projeteuse d'isolant en vrac seule : 30 €/jour.

La caution sera d'un montant de 500 € (mobilisable totalement en cas de casse ou non restitution de l'équipement, au prorata en cas de restitution ne respectant pas les consignes de nettoyage et de retour d'expérience, ou de pièces manquantes).

Le Président est donc autorisé à déterminer les modalités de restitution partielle de caution le cas échéant.

## **XII – DEMANDE D'AGREMENT « MON ACCOMPAGNATEUR RENOV' »**

---

Suite aux nouvelles évolutions de l'Etat, qui depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, a décidé de procéder à la création, d'un nouveau dispositif appelé « Mon Accompagnateur Rénov' », qui permet d'apporter un accompagnement social, financier, administratif et technique encore plus poussé aux habitants dans leurs projets de rénovation énergétique.

L'Etat a prévu une procédure d'agrément « Mon Accompagnateur Rénov' » ouverte aussi bien aux acteurs publics et associatifs qu'à certains acteurs privés.

Le Comité syndical valide la demande d'agrément du Parc « Mon Accompagnateur Rénov' » afin de proposer cette nouvelle offre d'accompagnement sur l'ensemble de son territoire, notamment pour être en capacité d'assurer une continuité de service et pour permettre la meilleure fluidité possible pour les habitants.

Le Président est donc autorisé à entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir cet agrément, et à signer tous documents y afférents.

## **XIII – POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL CERGY-PONTOISE VEXIN FRANÇAIS : AVENANT A LA CONVENTION CADRE ET CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

---

Sur le rapport présenté par Jean-François RENARD, le Comité syndical valide la poursuite de la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial Cergy-Pontoise Vexin français par la signature d'un avenant n°1 portant sur la mise à jour des modalités financières et techniques de la convention-cadre pour les années 2023 et 2024.

Ainsi, cet avenant modifie l'annexe financière du PAT du fait notamment de l'intégration de nouvelles actions :

Le montant prévisionnel des actions était de 338 030 euros TTC avec un montant de subventions de 123 877 euros TTC.

Le nouveau montant prévisionnel des actions est de 608 543 euros TTC avec un montant de subventions de 200 988 euros TTC

Enfin, le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention cadre, ci-annexé, ainsi que la convention de groupement de commandes précitée.

#### **XIV – CONVENTION AVEC LES CHAMBRES DE METIERS DU VAL D'OISE ET DES YVELINES**

---

Au vu de la nécessité d'engager les entreprises à relever les défis qui s'imposent dorénavant : limitation des impacts environnementaux des activités, réduction des effets participant au changement climatique, et contribution à une alimentation saine et de proximité.

Sur le rapport présenté par Thibault HUMBERT, le Comité syndical valide le projet de convention triennale 07/2023 – 06/2026 avec les Chambres de métiers du Val d'Oise et des Yvelines, afin de formaliser les modalités de leur partenariat.

Les trois axes de partenariat ont été définis ci-dessous :

Axe 1 : Observation et anticipation de l'évolution de l'artisanat sur le territoire,

Axe 2 : Economie locale et durable,

Axe 3 : Artisanat d'art & savoir-faire.

Les crédits seront imputés sur la fiche opération n°1059,

Le Président est autorisé à signer la convention et tous documents y afférents.

#### **XV –CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES AMIS DU VEXIN FRANÇAIS**

---

Les Amis du Vexin français sont une association majeure de préservation et de valorisation des patrimoines du territoire qui poursuit des objectifs communs avec les actions du Parc, notamment dans le cadre de son label Pays d'art et d'histoire.

Sur le rapport présenté par Joëlle VALENCHON, le Comité syndical valide le projet de convention de partenariat, ci-annexé, proposé pour une durée de 3 ans et qui porte sur plusieurs points :

- Un relais mutuel de communication et de visibilité,
- Une mise en vente de la revue des AVF à la boutique,
- La possibilité d'organisation des projets communs de valorisation des patrimoines (conférences, visites etc),
- Un soutien du Parc à hauteur de 1 000 € apportés au programme culturel annuel de l'association.

Les crédits seront imputés sur la fiche opération n°1097 « Réseau des acteurs culturels ».

Le Président est autorisé à signer la convention et tous documents y afférents.

#### **XVI – CONVENTION AVEC LA FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX POUR L'EDITION DE L'OUVRAGE JEUNESSE CASTERMAN**

---

Les domaines d'action éducation, culture et communication de la Fédération ont souhaité développer l'édition d'un ouvrage à destination du jeune public.

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY, le Comité syndical adopte la convention avec la Fédération des Parcs naturels régionaux pour l'édition de l'ouvrage jeunesse Casterman, qui a été retenu.

Le Président est autorisé à signer la convention de groupement de commande pour l'ouvrage jeunesse avec Casterman.

Descriptif de l'ouvrage ci-dessous :

- ✓ Un bel objet à la fabrication soignée et éco-responsable : 22 x 28 cm - 208 pages,
- ✓ Un ouvrage de référence qui s'installe sur la durée,
- ✓ Un propos qui mêle différents genres (documentaire, guide, imagier, faits insolites, inventaire décalé, mythes et légendes, activités, invitation à l'observation, enquêtes, défis...),
- ✓ Un ton vivant et accessible qui cherche la connivence avec le lecteur (8-12 ans),
- ✓ Une mise en page libre et dynamique qui associe belle illustration et photographie = chaque double page est conçue pour épouser son sujet,
- ✓ Un prix public accessible : 19,90 € TTC,
- ✓ 4 000 exemplaires imprimés.

Le premier paiement de 40 % des sommes dues par le Parc au titre du pré-achat à la signature de cette convention est de 185,65 €. Le montant total pour les 41 exemplaires est de 464,12 €. Les crédits seront imputés sur la fiche opération n° 1181 « Communication ».

## **XVII – QUESTIONS DIVERSES**

---

Le Président remercie la présence de Monsieur le Philippe COURT, Préfet du Val d'Oise.

Le Président informe l'assemblée que la Flamme Olympique sera à la rencontre des Valdoisiens à travers des territoires du département notamment en passant le 19 juillet 2024, à Théméricourt.

En ce qui concerne la Charte, le Parc est en attente du retour des services de l'Etat suite à la dernière commission qui s'est tenue.

Enfin, le Président invite les membres du Comité à aller voir la boutique du Musée entièrement rénové et à se rendre sur le nouveau site internet touristique « destination Vexin français ».

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



## Compte-rendu des décisions prises par le Président

(du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au  
30 septembre 2023)



## RAPPORT DE PRÉSENTATION

**RAPPORTEUR : Benjamin DEMAILLY**

**Objet : compte-rendu des décisions prises par le Président (du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023)**

Conformément à sa délégation du Comité syndical en date du 14 septembre 2020, le Président, Benjamin DEMAILLY (ou son représentant) a décidé :

### **Gestion des ressources humaines :**

#### ► de signer :

##### *Les contrats de :*

Emmanuelle DATIN, Aménagement

Rémi HURET, musée week-end

Claire DEBRAS, MAEC

Flora STORDEUR, RNN (vacataire)

Aurélié STUDER, RNN (vacataire)

Mélanie GRIE, Education

##### *Les avenants de :*

Nolwenn QUILLIEC, RNN

Eric MAROT, SIG

Séverine MARTIN, Education

Patrick GAUTIER, Aménagement

##### *Les arrêtés de régime indemnitaire de :*

Marie-Béatrice VIEILLARD

Hélène JANNOT

Valérie ROGEZ

Emmanuelle DATIN

Catherine BALLEUX

Régine LEBRUN

Marie-Laure DALLET

Séverine MARTIN

Claire DEBRAS

Flora STORDEUR

Aurélié STUDER

Léa PETARD

Mélanie GRIE

##### *Les avancements d'échelon ou de grade titulaires de :*

Françoise ROUX, Environnement

Marie-Béatrice VIEILLARD, Administration

Virginie GOBAIN, Administration

##### *Les temps partiels de :*

Catherine BALLEUX, RNN

Irène HEDRICH, Tourisme

Sébastien HAMOT, Aménagement

Séverine MARTIN, Education



Réintégration après un congé de grave maladie de :  
Angélique MONGUILLON, RNR Limay

Mise en congés maternité de :  
Clémentine LECHARTRE

Nomination stagiaire de :  
Léa PETARD, PAH

#### Finances :

- de re-négocier et signer la convention concernant la ligne de trésorerie du Parc,
- de solliciter la DRAC pour le versement d'une subvention de 15 000 € dans le cadre de Pays d'art et d'histoire,
- de solliciter la DRAC pour une subvention de 30 000 € pour la réalisation d'une rétrospective des réalisations exemplaires en matière de patrimoine et rénovation énergétique sur le territoire du Parc,
- de solliciter la DRAC pour une subvention de 10 000 € pour des actions de communication,
- de passer par un groupement de commandes avec la CACP pour un accompagnement par un prestataire spécialisé pour l'appui à l'animation, la structuration de la gouvernance et le suivi évaluation du Pat.

#### Tarifs/régies :

- de fixer les prix de vente de divers articles dans la boutique du Musée du Vexin,
- de mettre à disposition le domaine pour un tournage de film pour un montant de 500 €,
- de destocker des produits périmés vendus à la boutique du Musée,
- de fixer le prix de vente des VAE aux utilisateurs,
- de mettre à jour l'inventaire de la boutique du Musée du Vexin au 13 décembre en raison de l'augmentation des prix ;
- de nommer Ludivine Guillaumeau, régisseur-suppléant de la régie de recettes du Musée du Vexin,
- de préciser les dépenses autorisées sur la régie d'avances,
- de fixer les tarifs des participations financières des prestataires touristiques aux ateliers, formations et éductours proposés par Cap Tourisme.

#### Aides :

- de notifier les différentes aides attribuées dans le cadre de l'OCMA et des appels à projets :

Bénéficiaire	Montant
SAS La Familonette - Avernois	16 377,74 €
Gensenc Mangreud - Us	4 000,00 €
Les délices partagés - Magny en Vexin	30 000,00 €

- de notifier les subventions suivantes :

1122/40 : Installation d'un poêle à granulés à Condécourt - M. Chau - 700 € ;

1122/41 : Installation d'une chaudière à granulés à Seraincourt - M. Madec - 2 000 €

1122/42 : Audit énergétique à Hodent (commune)

Montant subventionnable : 2 640 €    taux : 70 %    Subvention : 1 848 €

1122/45 et 1171/01 : Isolation salle polyvalente à Livilliers (commune)

Montant subventionnable : 24 120,28 €    taux : 40 %    Subvention : 9 648,11 €

1148/01 : participation salon « village du val d'oise/Made in 95 » - ADPAVA - 1 500 €.

- de ré-imputer les subventions suivantes :

\*une partie de la subvention 1062/02 vers la 926/05 (PLU + Vétheuil), afin de ne pas perdre les crédits de l'opération 926 ;

**Attribution de prix :**

➤ d'attribuer les prix pour le concours photo 2023.

**Candidatures CEP :**

➤ de valider l'adhésion des communes ou communautés de communes suivantes :

<b>Communes</b>	<b>Montant</b>
La Roche-Guyon (années 7 à 9)	515 €/an
Wy-dit-Joli-Village (années 7 à 9)	337 €/an
Montreuil-sur-Epte (années 4 à 6)	427 €/an
Mézy-sur-Seine (années 4 à 6)	2 500 €/an
Lainville-en-Vexin (années 1 à 3)	2 100 €/an
CCSI (années 4 à 6)	25 462 €/an
CCVC (années 1 à 3)	34 917 €/an
Buhy (années 4 à 6)	327 €/an
Sausseron-Impressionnistes (années 2 et 3)	Année 2 : 19 894 € Année 3 : 25 462 €

**Avis du Parc :**

➤ de donner un avis favorable, sous réserve, à la Commune d'Arthies, pour son PLU ;

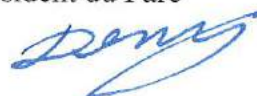
**Conventions diverses :**

➤ de signer la convention d'usage du bâtiment de Genainville 2023 avec le CD95 et CY Cergy-Université.

*Toutes ces décisions sont consultables à la Maison du Parc, sur rendez-vous auprès du service administratif.*

Je vous remercie de me donner acte de ces informations.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



## Adoption des fiches d'opération

*Elu référent : Thomas VATEL / Chargé(e)s de mission : Patrick GAUTIER, Sébastien HAMOT*

**AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS ET PRIVÉS**  
*Type : socle investissement*

### 1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Articles : 9. Réaliser le "Plan Climat du Vexin français", 12. Promouvoir la pratique de la Haute Qualité Environnementale

Objectif : O05-Agir pour le climat et l'énergie

Projet : CT2024-P07-A05-Amélioration énergétique des bâtiments privés et équipements publics : soutien aux rénovations performantes

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires pionniers face aux défis du changement climatique et de la transition énergétique

### 2. Contexte et motifs de l'action

Conformément à sa Charte (article 9.2) et à la thématique « aménagement et patrimoine bâti » de son Plan Climat Energie et des actions qui en découlent, le Parc soutient des opérations de rénovation et de construction exemplaires pour les particuliers et accompagne les communes dans leurs actions de maîtrise de l'énergie du patrimoine public.

Cette action s'inscrit également dans les plans climat nationaux et régionaux dans leurs dimensions d'efficacité énergétique du bâti et des équipements existants.

### 3. Objectifs de l'action

Favoriser l'efficacité énergétique et la qualité environnementale des rénovations

### 4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2028

### 5. Descriptif de l'action

L'enveloppe sollicitée ici permettra de poursuivre les actions d'accompagnement aux communes et aux particuliers en matière de rénovation énergétique, en termes d'amélioration thermique du parc bâti et de changement d'équipements vers des appareils performants. Elle porte également sur le soutien aux projets émergents en matière de production d'énergies renouvelables.

Les travaux des communes sont orientés en priorité vers les dispositifs financiers de droit commun (contrat ruraux et régionaux), l'aide du Parc n'ayant de pertinence que pour les petites interventions ponctuelles ou nécessitant une technicité particulière. Cette action, en lien avec les fiches dédiées à la poursuite du CEP, montre la pertinence d'un accompagnement à la rénovation énergétique dispensé au plus près des acteurs du territoire.

Les travaux engagés par les particuliers sont accompagnés par les conseillers du Parc dans le cadre du service public de la rénovation énergétique (France Rénov/Val d'Oise Rénov). En plus des aides actuelles (guide des aides), des programmes à durée déterminée et à enveloppe financière limitée pourront être lancés (par exemple, programme de type "Isol Toit" ou expérimentation d'enduits thermiques).

### 6. Nature des dépenses

Subvention aux travaux d'amélioration énergétique

### 7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le chargé de mission Plan-Climat, avec l'appui de l'architecte conseil et du responsable de pôle.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/10e ETP sur un an

Ressources humaines externes prévisionnelles : Conseillers CEP (4 ETP)

## 8. Eléments financiers

Pour cette opération, le bénéficiaire de la subvention est maître d'ouvrage.

<b>Financement PNR</b>
<b>Montant</b>
420 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 420 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
50 000 €	46 000 €	150 000 €	90 000 €	84 000 €

## 9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre de projets aidés.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



*Elu référent : Thomas VATEL / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER, Sébastien HAMOT*

## **SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉ**

*Type : socle investissement*

### **1. Références à la Charte**

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Articles : 9. Réaliser le "Plan Climat du Vexin français", 12. Promouvoir la pratique de la Haute Qualité Environnementale

Objectif : O05-Agir pour le climat et l'énergie

Projet : CT2024-P07-A01-Soutien au dispositif CEP pour l'amélioration des bâtiments et équipements publics

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires pionniers face aux défis du changement climatique et de la transition énergétique

### **2. Contexte et motifs de l'action**

Dans la Charte (article 9.2), l'ensemble des collectivités et le Parc s'engagent à être exemplaires pour leurs bâtiments et à réaliser un diagnostic énergétique afin d'identifier les mesures d'économie et de sensibilisation-formation des utilisateurs. Mis en place depuis 2012, le Conseil en Energie Partagé (CEP) permet aux communes adhérentes de bénéficier d'un service mutualisé de conseil indépendant et objectif, via un technicien en énergie. Cette action s'inscrit également dans les plans climat nationaux et régionaux dans leurs dimensions d'efficacité énergétique du bâti et des équipements.

### **3. Objectifs de l'action**

Promouvoir et provoquer les travaux de rénovation énergétique du bâti et des équipements publics

### **4. Echéancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2028

### **5. Descriptif de l'action**

Le CEP est assuré par deux associations (Soliha dans le Val d'Oise Energies Solidaires dans les Yvelines) ayant contractualisé avec l'ADEME, initiatrice du programme au niveau national. Les communes ou communautés de communes adhèrent au service pour trois ans (renouvelable) et peuvent ainsi accéder aux aides du Parc, à la fois pour le CEP lui-même et pour les travaux d'amélioration énergétique.

Les conseillers établissent un diagnostic et un programme de travaux permettant aux communes de réaliser des économies et de réduire les émissions de leurs bâtiments et équipements. Les communes bénéficient également d'un appui technique, sur leurs projets de construction et de rénovation de bâtiments et d'éclairage public. Ce dispositif s'accompagne également de sensibilisations à destination des habitants et usagers des bâtiments publics.

Cette action, en lien avec les fiches dédiées au soutien aux travaux (voir fiche 1201), montre la pertinence d'un accompagnement à la rénovation énergétique dispensé au plus près des acteurs du territoire.

### **6. Nature des dépenses**

Subventions pour études et prestations donnant lieu à travaux d'amélioration énergétique

### 7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le chargé de mission Plan-Climat.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/10e ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : Conseillers CEP (4 ETP)

### 8. Eléments financiers

Pour cette opération, le bénéficiaire de la subvention est maître d'ouvrage.

Financement PNR
Montant
80 000,00 €

#### Plan de financement :

- Subvention Parc : 80 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
4 000 €	10 000 €	15 000 €	25 000 €	26 000 €

### 9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre de projets aidés.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



**Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER, Magali LAFFOND**

## **AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS RURAUX ET JARDINS PARTAGÉS**

*Type : socle investissement*

### **1. Références à la Charte**

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 5. Préserver l'identité et la diversité des paysages

Objectif : O06-Préserver les paysages

Projet : CT2024-P08-A01-Aménagements publics, jardins partagés

Priorité régionale : Les PNR seront des porteurs de solutions innovantes pour un aménagement et des mobilités sobres et durables

### **2. Contexte et motifs de l'action**

Dans le cadre de l'article 5 de la Charte, le Parc veille à préserver l'identité et la diversité des paysages. Ainsi, le Parc aide les communes à réaliser de petits aménagements paysagers d'espaces publics et jardins adaptés au caractère rural du territoire, et qui facilitent l'adaptation aux nouvelles pratiques de gestion différenciée et sans pesticides par la sélection d'aménagements sobres et de plantations durables.

### **3. Objectifs de l'action**

Garantir la qualité des petits aménagements d'espace publics.

### **4. Echancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/06/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/06/2028

### **5. Descriptif de l'action**

Cet axe d'intervention vise plus particulièrement les aménagements de petits espaces publics, les actions (diagnostic, formation, plantations, mais également d'élagage d'arbres ou alignements remarquables) conduisant à une gestion différenciée plus durable de ces espaces publics, l'acquisition et l'implantation de petit mobilier de caractère patrimonial avec un objectif permanent de prise en compte des enjeux environnementaux ou énergétiques. Elle intègre également les frais d'étude et de maîtrise d'œuvre des opérations d'aménagement subventionnées, afin de favoriser le recours à des concepteurs compétents et en capacité d'assurer un suivi rigoureux des chantiers, le rôle technique du Parc étant légalement limité à des missions de conseil et d'aide à la décision.

Au-delà du seul aspect financier, cette aide crée une occasion privilégiée d'engager une réflexion d'ensemble sur l'aménagement et la gestion des espaces publics de la commune, d'inscrire les conseils du Parc dans la durée et ainsi de garantir la cohérence des actions dans le temps.

### **6. Nature des dépenses**

Etudes et réalisation de projets d'aménagement paysagers

### **7. Moyens humains**

Le responsable de l'action est la chargée de mission Aménagement et Paysage, avec l'appui du responsable de pôle.

### **8. Eléments financiers**

Pour cette opération, le bénéficiaire de la subvention est maître d'ouvrage.



<b>Financement PNR</b>
<b>Montant</b>
90 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 90 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
10 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €

**9. Suivi et évaluation**

Les indicateurs retenus sont : nombre de dossiers de subvention, nombre d'actions soutenues.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc

**Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER, Vinciane DUCHESNE**

## **RESTAURATION DES MURS ET FAÇADES ET DU PETIT PATRIMOINE RURAL**

*Type : socle investissement*

### **1. Références à la Charte**

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Articles : 10. Identifier, préserver, réhabiliter et valoriser le patrimoine archéologique et historique,

11. Inventorier, préserver, réhabiliter et valoriser le patrimoine bâti rural

Objectif : O08-Conforter les actions de valorisation des patrimoines bâtis

Projet : CT2024-P14-A02-Divers restauration patrimoines bâti

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

### **2. Contexte et motifs de l'action**

Dans le cadre de l'article 11 de la Charte, le Parc accompagne la réhabilitation et la valorisation du patrimoine bâti rural. Ces actions du Parc, attendues tant par les communes que par de nombreux propriétaires privés, sont reconnues pour leur efficacité. Elles constituent le socle nécessaire à toutes les actions de valorisation de l'identité architecturale, urbaine et paysagère du Vexin français. Elles sont également une occasion unique de sensibiliser les maîtres d'ouvrage à la fragilité du patrimoine bâti, et à former les entreprises aux bons gestes et à l'usage de matériaux appropriés.

### **3. Objectifs de l'action**

#### **4. Echéancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/06/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/06/2028

#### **5. Descriptif de l'action**

Cette action permet au Parc de participer activement à la restauration des patrimoines qui fondent l'identité du territoire, aussi bien en ce qui concerne le patrimoine rural remarquable (pigeonniers, porches, lavoirs, églises etc.) que les murs et façades qui constituent la structure des villages du Vexin.

Ces opérations, qui s'appuient en particulier sur la base de l'inventaire détaillé des bâtiments et du mobilier remarquables du territoire compilé dans la base de données Visiaurif, concourent à la crédibilité du Parc au regard du label Pays d'Art et d'Histoire sur les actions de préservation et de valorisation des patrimoines. Elles complètent parfaitement les actions de la Région en s'intéressant aux petits patrimoines ne pouvant relever du label patrimoine d'intérêt régional.

Cette nouvelle enveloppe permettra de conduire environ 15 à 20 opérations de restauration en attente (les plus avancées parmi les nombreux dossiers en contact et en préparation) et d'alimenter un fonds d'abondement au bénéfice de la Fondation du Patrimoine dans le cadre de la convention de partenariat adopté ce jour.

#### **6. Nature des dépenses**

Subventions pour travaux de restauration du patrimoine rural, des murs et façades

#### **7. Moyens humains**

Le responsable de l'action est le responsable du pôle aménagement, avec l'appui de l'Architecte-Conseil et de la chargée de mission éco-construction et rénovation du patrimoine bâti.

Ressources internes : 1/5è ETP - Ressources externes : entreprises

#### **8. Eléments financiers**

Pour cette opération, le bénéficiaire de la subvention est maître d'ouvrage.

<b>Financement PNR</b>
<b>Montant</b>
200 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 200 000,00 €

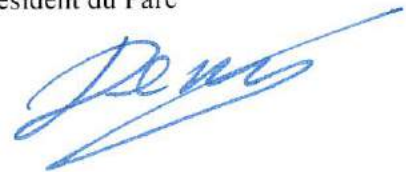
Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
5 000 €	30 000 €	40 000 €	62 500 €	62 500 €

### **9. Suivi et évaluation**

Les indicateurs retenus sont : nombre de communes, nombre d'éléments du patrimoine restaurés.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



*Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)s de mission : Marie LORINE*

**MUSÉE DU VEXIN FRANÇAIS - EXPOSITIONS, ANIMATIONS ET ÉVÉNEMENTS**  
*Type : socle fonctionnement*

### 1. Références à la Charte

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 19. Favoriser une vie culturelle diversifiée, de qualité, ouverte vers d'autres territoires

Objectif : O12-Développer une vie locale et culturelle

Projet : CT2024-P27-A01-Expositions et animations - musée du Vexin français

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

### 2. Contexte et motifs de l'action

Dès sa création, le Parc s'est fixé pour objectif de créer un réseau d'équipements thématiques structurants répondant à la fois à ses missions d'accueil, d'éducation et d'information des visiteurs et des habitants, à ses missions de valorisation du patrimoine et d'aménagement du territoire.

Ces équipements constituent ainsi un support essentiel de la politique culturelle et touristique du Parc et de ses actions pédagogiques (musée du Vexin français, moulin de la Naze-maison de la Meunerie, musée de la Moisson, maison du Pain).

Le musée du Vexin français a ouvert ses portes en septembre 2001. En 2007, suite à l'agrandissement du site, de nouveaux espaces ont été créés : accueil, boutique, salles d'expositions temporaires et salle «Mémoires de Roches ».

Pôle phare du Vexin français, le musée accueille, oriente, renseigne les visiteurs sur les ressources patrimoniales, informe sur le rôle du Parc et ses missions en touchant le public le plus large possible. Les expositions permanentes et temporaires, les ateliers pédagogiques et les événements concourent à une meilleure connaissance des ressources du Vexin français mais aussi à une réelle diffusion de cette connaissance par l'échange d'approches et de points de vue.

La programmation culturelle participe à la vie du musée en proposant aux visiteurs des expositions développant des thématiques liées au territoire et au patrimoine du Vexin français ayant une correspondance avec les actions du Parc, en plaçant l'homme au cœur du territoire.

Accessibles au plus grand nombre, les expositions temporaires s'inscrivent dans un souci pédagogique, en s'efforçant d'avoir des correspondances avec les programmes scolaires.

Des manifestations et animations événementielles sont également proposées en lien avec les thèmes développés (ateliers, spectacles, conférences, journée d'animation grand public)

Le musée du Vexin français accueille près de 15 000 personnes chaque année.

### 3. Objectifs de l'action

L'objectif des expositions temporaires est de renouveler l'intérêt du musée auprès des visiteurs et de faire de la Maison du Parc un lieu d'animations, de rencontres et d'échanges autour de thématiques propres au territoire ou en lien avec les actions du Parc. Le musée est en effet un lieu privilégié pour relayer la mission d'information et de sensibilisation à l'environnement, au territoire et au patrimoine auprès de tous les publics.

### 4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 02/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/02/2026

### 5. Descriptif de l'action

Afin de renouveler l'attrait du site, le musée propose chaque année une programmation culturelle variée. Au programme : expositions temporaires, ateliers jeune public, spectacles, conférences,

journée d'animation grand public...

La présente fiche opération permettra de proposer aux publics une programmation culturelle et événementielle diversifiée. L'inscription dans des manifestations régionales ou nationales sera également recherchée et le Parc pourra par exemple participer à la Fête de la Nature, aux Rendez-vous aux Jardins ou encore à la Nuit de la Chouette...

Il s'agira également d'éditer de nouveaux supports de visite, notamment pour les scolaires et de renouveler quelques dispositifs du musée devenus obsolètes.

#### 6. Nature des dépenses

location d'expositions

événementiel lié aux expositions, ateliers, spectacles, conférences, animations diverses, manifestations grand public

animations auprès des groupes scolaires, matériel pédagogique

communication

#### 7. Moyens humains

Cette opération est menée par la responsable du musée et la chargée de projets culturels.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 2 personnes (0.40 ETP).

Ressources humaines externes prévisionnelles : partenaires et prestataires des différents événements

#### 8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
40 000,00 €	M.O. Parc	40 000,00 €

#### Plan de financement :

- Subvention Parc : 40 000,00 €

#### Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
10 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €	0 €

#### 9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de visiteurs, nombre de visiteurs, nombre d'écoles, nombre de journées organisées, nombre d'animations réalisées, nombre d'animations réalisées, nombre de personnes touchées (participants aux événements, facebook, instagram...), nombre d'ateliers proposés, nombre d'ateliers proposés.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



**Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)(s) de mission : Séverine MARTIN, Marie LORINE**

## **ACTIONS ÉDUCATIVES EN DIRECTION DU JEUNE PUBLIC**

*Type : socle fonctionnement*

### **1. Références à la Charte**

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 22. Renforcer l'action éducative à l'environnement, aux patrimoines et au développement durable

Objectif : O14-Assurer l'éducation à l'environnement et aux patrimoines

Projet : CT2024-P30-A01-Des appels à projets en direction du jeune public des établissements scolaires et des structures de loisirs

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

### **2. Contexte et motifs de l'action**

Le Parc accompagne les projets en éducation à l'environnement et au développement durable des établissements scolaires et des accueils de loisirs des communes du Parc et des Villes-Portes. Au cours de ces projets, les jeunes sont amenés à découvrir leur territoire, rencontrer des professionnels et mener des actions concrètes. Les critères pour être retenu sont : l'ancrage dans le territoire de vie du jeune, la durée du projet, la qualité et le lien avec les enjeux du territoire.

En 2022/2023, le Parc a financé plus de 60 projets dans les établissements du primaire et du secondaire, soit plus de 200 demi-journées d'animations. Les animations sont accompagnées par des structures partenaires (la ferme d'Ecancourt, le CPN de la Vallée du Sausseron, l'association La Source-Villarceaux, l'association le Bois Gourmand, l'association Ecolonia, des guides conférencières, des intervenants indépendants...). Au cours de ces projets, le Parc propose différentes thématiques ou approches comme la sensibilisation aux pollinisateurs sauvages, la mise en place d'ATE (Aire terrestre éducative), la découverte du patrimoine naturel et bâti, la création de coin nature...

En fin d'année scolaire, le Parc invite les classes à restituer leurs travaux auprès des parents, d'habitants ou élus de la commune. Ces restitutions prennent la forme d'événements festifs ou rencontres dans l'école. Ainsi l'année dernière, une classe d'Ableiges et une de Genainville ont pu réaliser des affiches (A0) sur les pollinisateurs. Également deux classes de collèges ont réalisé 2 grandes affiches de restitution de découverte de terrain, elles ont pu être accrochées dans le hall des établissements. Trois classes de Seraincourt ont réalisé un atlas du patrimoine junior de leur commune, celui-ci a été distribué à l'ensemble des élèves.

Le Parc fait l'acquisition de matériel pédagogique comme des outils d'observation, du matériel de jardinage ou d'expérimentation scientifique. Ce matériel peut être mis à disposition des enseignants.

Par terminer, les prestataires sont invités à des temps d'échanges et de sensibilisation pour les inviter à mutualiser leurs ressources et monter en compétence sur leurs pratiques.

### **3. Objectifs de l'action**

- Renforcer la démarche de projets fédérateurs en impliquant mieux les communes et communautés de communes, en concertation avec l'Education nationale, partenaires institutionnels; associations et structures éducatives;
- Favoriser le développement d'actions en éducation à l'environnement et au territoire dans chaque établissement scolaire et structures de loisirs;
- Permettre à chaque jeune de développer une culture environnementale.

### **4. Echancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/10/2024

Demande de démarrage anticipé : oui

Date de fin prévisionnelle : 01/10/2026

## 5. Descriptif de l'action

L'objet de la fiche est :

- de favoriser la sensibilisation à l'environnement dans les établissements scolaires et les accueils de loisirs du Parc et des Villes-portes en accompagnant les projets des enseignants et des animateurs par la mise en place d'ateliers, la rencontre de professionnel et de chercheurs, la visite de sites naturels et industriels. Les thématiques pourront être autour de la biodiversité, l'alimentation, le patrimoine culturel dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire, le cadre de vie et les mobilités, les énergies, l'école du dehors.
- de développer quelques séjours expérimentaux sur le territoire. Ces séjours permettront aux enseignants d'aborder des thématiques comme la culture, l'alimentation, les mobilités.
- d'accompagner les restitutions des classes et des structures d'accueil (au sein de leur structure) qui ont mené un projet avec le Parc par l'édition de livrets, d'affiches ou panneaux d'exposition cela afin de favoriser la diffusion des travaux des jeunes.
- d'éditer un livret pour présenter les actions éducatives aux établissements scolaires et aux accueils de loisirs.
- de favoriser la restitution des projets par l'édition de documents comme des panneaux d'exposition ou de livrets.
- de mettre en place un temps d'échange et sensibilisation des prestataires éducatifs sur de nouvelles thématiques.

L'action va permettre le financement des prestataires éducatifs qui interviennent sur les projets, de financer la conception et l'impression des livrets permettant aux enseignants et aux animateurs de se saisir des propositions éducatives, de financer l'achat de matériels pédagogiques, de financer la conception et l'impression des restitutions des écoles, de financer un prestataire pour l'animation d'une journée réseau des partenaires éducatifs.

## 6. Nature des dépenses

Prestations d'éducation à l'environnement,

Prestations d'éducation artistique et visuelle,

Matériel pédagogique, matériel pour les chantiers, fongibles...,

Réalisation de support de valorisation et/ou de communication (conception, impression).

## 7. Moyens humains

En interne : chargée de mission éducation à l'environnement et au territoire, chargée de mission communication, chargée de mission culture, Chargée de mission PAH, chargée de mission environnement. 0.4 ETP

En externe : prestataires éducatifs, prestataires pour la conception et la diffusion des documents de communication et de valorisation des actions éducatives, prestataires pour la location et l'acquisition de matériel pour les événements et les animations.

## 8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
40 000,00 €	M.O. Parc	40 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 40 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
1 000 €	35 000 €	4 000 €	0 €	0 €

**9. Suivi et évaluation**

Les indicateurs retenus sont : nombre de classes, nombre de communes, nombre d'écoles, nombre d'animations réalisées, nombre de projets soutenus.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc





*Elu référent : Cécile DUMOULIN / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER, Marie Laure DALLET*

**SIGNALÉTIQUE DU PARC**  
*Type : socle investissement*

**1. Références à la Charte**

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc  
Article : 20. Renforcer la communication et la promotion du territoire  
Objectif : O13-Mener une communication institutionnelle et assurer la promotion du territoire  
Projet : CT2024-P31-A02-Signalétique parc  
Priorité régionale : Moyen du Parc

**2. Contexte et motifs de l'action**

Conformément à l'article 20 de sa Charte, le Parc définit une politique de communication et de promotion de son territoire et la met en œuvre.

**3. Objectifs de l'action**

Signaler les limites et l'appartenance des communes au Parc avec la signalétique définie par le code de la route (panneaux marrons série EB).

**4. Echancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/06/2024  
Demande de démarrage anticipé : non  
Date de fin prévisionnelle : 01/06/2028

**5. Descriptif de l'action**

Lors de la création du Parc, l'ensemble du territoire a été équipé d'une signalétique de jalonnement de type touristique (panneaux normalisés de couleur marron). Conformément aux instructions ministérielles, ces panneaux ont été implantés aux principales entrées du territoire, sur les grands axes, et aux principales entrées de communes afin de signaler leur appartenance au Parc.

Progressivement, cette signalétique a été complétée par le jalonnement des équipements touristiques du Parc (musées notamment) et par la signalisation des villes-porte, etc.

Cette fiche permettra de compléter ces équipements et si besoin, de compléter également la signalisation des acteurs touristiques ou producteurs du territoire.

**6. Nature des dépenses**

Conception et réalisation de panneaux signalétiques

**7. Moyens humains**

Le responsable de l'action est le responsable de pôle, appuyé par l'assistante de pôle.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/5e ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : fournisseurs signalétique

**8. Eléments financiers**

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas l'avance de TVA.

Coût de l'opération HT	Financement PNR	
	Taux	Montant HT
60 000,00 €	M.O. Parc	60 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 60 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
0 €	13 000 €	13 000 €	14 000 €	20 000 €

**9. Suivi et évaluation**

L'indicateur retenu est : nombre de panneaux implantés.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



*Elu référent : Cécile DUMOULIN / Chargé(e)(s) de mission : Régine LEBRUN*

## **MOYENS DU PARC - DOMAINE, MAISON DU PARC ET DÉPENDANCES**

*Type : socle investissement*

### **1. Références à la Charte**

Axe : 4 - structure, organisation et moyens du parc  
Article : 25. Structure, organisation et moyens du Parc  
Objectif : O15-Gérer les moyens du Parc  
Projet : CT2024-P32-A01-Maison du Parc  
Priorité régionale : Moyen du Parc

### **2. Contexte et motifs de l'action**

Le parc de la Maison du Parc s'étend sur environ 6 ha et est ouvert au public comme support d'animations avec des groupes et également en libre circulation. Lieu de détente et espace pédagogique vitrine des actions expérimentales menées par ailleurs sur le territoire, le parc a fait l'objet d'aménagements spécifiques. Le Comité syndical a adopté dans sa séance du 13 novembre 2017, un bail emphytéotique avec le Département du Val d'Oise, confiant au Parc la gestion du domaine et de la Maison du Parc.

Le syndicat mixte dispose d'une équipe pluridisciplinaire technique, administrative et d'animation. Cette action permet d'équiper le personnel en bureautique, informatique, meubles, véhicules, etc...

### **3. Objectifs de l'action**

Garder le domaine et la Maison du Parc en bon état, assurer la sécurité des visiteurs, accueillir des animations, du public y compris des écoles et des centres de loisirs dans de bonnes conditions  
Fournir le matériel indispensable au bon fonctionnement des services, remplacer le matériel et les véhicules devenus caduques.

### **4. Echancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2024  
Demande de démarrage anticipé : non  
Date de fin prévisionnelle : 01/04/2028

### **5. Descriptif de l'action**

Cette fiche permettra notamment de réaliser les travaux suivants dans le domaine :

- gestion jardin du musée, vergers et haies,
- gestion étang et sa zone humide,
- pâturage des espaces de prairie et de sous-bois,
- gestion bassins d'épuration,
- murs d'enceinte,
- intérieur du château (plomberie, peinture...),
- travaux divers dans le domaine,
- restauration du ponton,
- acquisition de poubelles pour le tri,
- installation de jeux pour enfants...

Cette fiche permettra également l'isolation thermique des combles de la Maison du Parc et de ses dépendances.

### **6. Nature des dépenses**

Gestion du jardin et l'étang, pâturage, gestion des bassins d'épuration, murs d'enceinte, intérieur du château, restauration du ponton...

### 7. Moyens humains

La partie acquisitions est sous la responsabilité de la responsable ressources et management.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 2 personnes, 0.30 ETP.

Ressources humaines externes prévisionnelles : paysagiste, élagueur, plombier, peintre...

### 8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas l'avance de TVA.

Coût de l'opération HT	Financement PNR	
	Taux	Montant HT
135 000,00 €	M.O. Parc	135 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 135 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
5 000 €	10 000 €	80 000 €	13 000 €	27 000 €

### 9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : investissements réalisés.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



*Elu référent : Cécile DUMOULIN / Chargé(e)(s) de mission : Régine LEBRUN*

**MOYENS DU PARC - MOBILIER, INFORMATIQUE, VÉHICULES, TÉLÉPHONIE,  
MATÉRIEL...**

*Type : socle investissement*

**1. Références à la Charte**

Axe : 4 - structure, organisation et moyens du parc  
Article : 25. Structure, organisation et moyens du Parc  
Objectif : O15-Gérer les moyens du Parc  
Projet : CT2024-P32-A01-Maison du Parc  
Priorité régionale : Moyen du Parc

**2. Contexte et motifs de l'action**

Le syndicat mixte dispose d'une équipe pluridisciplinaire technique, administrative et d'animation. Cette action permet d'équiper le personnel en bureautique, informatique, meubles, véhicules, téléphonie et autres matériels divers.

**3. Objectifs de l'action**

Garder le domaine et la Maison du Parc en bon état, assurer la sécurité des visiteurs, accueillir des animations, du public y compris des écoles et des centres de loisirs dans de bonnes conditions  
Fournir le matériel indispensable au bon fonctionnement des services, remplacer le matériel et les véhicules devenus caduques.

**4. Echancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2024  
Demande de démarrage anticipé : non  
Date de fin prévisionnelle : 01/04/2028

**5. Descriptif de l'action**

Cette fiche permettra l'acquisition de matériel informatique, bureautique, mobilier, téléphonie...

**6. Nature des dépenses**

Acquisition de matériel informatique, de téléphonie, véhicules...

**7. Moyens humains**

La partie acquisitions est sous la responsabilité de la responsable ressources et management et de la personne qui gère l'informatique.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 2 personnes, 0.30 ETP.

Ressources humaines externes prévisionnelles : société informatique et téléphonie, UGAP, JPG, concessionnaire auto...

**8. Eléments financiers**

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas l'avance de TVA.

Coût de l'opération HT	Financement PNR	
	Taux	Montant HT
40 000,00 €	M.O. Parc	40 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 40 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
6 000 €	10 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €

**9. Suivi et évaluation**

L'indicateur retenu est : matériel acquis.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



**Elu référent : Benjamin DEMAILLY / Chargé(e)(s) de mission : Valérie ROGEZ-BOUBOUNELLE**

**COMMUNICATION**  
*Type : socle fonctionnement*

### 1. Références à la Charte

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 20. Renforcer la communication et la promotion du territoire

Objectif : O13-Mener une communication institutionnelle et assurer la promotion du territoire

Projet : CP5-P31-A01-Communication institutionnelle

Priorité régionale : Moyen du Parc

### 2. Contexte et motifs de l'action

La Charte du Parc prévoit la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de promotion du territoire et de ses activités, à destination de ses habitants, de ses partenaires et de ses visiteurs.

Dans le cadre de sa politique générale, le Parc communique sur ses actions tel que le prévoit sa Charte. La communication générale s'appuie essentiellement sur les supports institutionnels récurrents mais aussi sur un certain nombre de supports spécifiques définis pour des actions déterminées.

En termes de communication, le Parc se veut à l'écoute des habitants et des partenaires. Il souhaite non seulement une communication descendante mais aussi permettre à tous les acteurs du développement local de s'exprimer en faisant connaître les initiatives prises sur le territoire du Parc qui concourent à la mise en œuvre de la Charte.

Enjeux :

- appropriation du Parc et de ses actions par les élus des communes qui constituent le Parc,
  - permettre d'avoir un lien régulier avec les élus du territoire pour favoriser la proximité entre élus et Parc,
  - avoir une lisibilité de ses actions auprès des habitants du territoire du Parc et être un relai de ce qui s'y passe,
- tendre vers un relai de l'information par les communes, les institutionnels, les associations locales voire les habitants.

En cette période de révision de charte, la communication prend toute sa signification pour informer sur le projet et le Parc en tant que tel. Un effort particulier sera développé au cours de l'enquête publique qui aura lieu courant 2024.

### 3. Objectifs de l'action

Appropriation du Parc et de ses actions par les élus des communes qui constituent le Parc

Permettre d'avoir un lien régulier avec les élus du territoire pour favoriser la proximité entre élus et Parc

Avoir une lisibilité de ses actions auprès des habitants du territoire du Parc et être un relais de ce qui s'y passe globalement

### 4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 1/01/2024

Demande de démarrage anticipé : oui

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2024

### 5. Descriptif de l'action

Un certain nombre d'actions permet d'assurer l'information sur les actions du Parc auprès de ses différents publics

- le Journal "Couleurs du Vexin français", diffusé deux fois par an, à l'occasion des réunions du Comité syndical, l'objectif étant que les communes diffusent elles-mêmes ce support à leurs habitants. Le Journal du Parc se présente dans un format magazine de 24 pages, largement illustré dont la partie

centrale est consacrée à un dossier thématique. Il est distribué dans les foyers des 98 communes du Parc et diffusé auprès des partenaires et villes-portes du Parc, ce qui représente une diffusion de 44 000 exemplaires. Il sera amené à évoluer dans son contenu et son format en lien avec le nouveau projet de territoire.

- la Lettre des Elus : ce support est envoyé par e-mailing à l'ensemble des conseillers municipaux du territoire et représentants du Parc. Elle paraît en général après les réunions de la Commission permanente et a pour objectif d'apporter des informations ciblées sur les actions du Parc et de rendre compte de la politique générale du Parc et plus particulièrement de certaines décisions adoptées par les instances syndicales. Sa vocation est d'être un outil d'information interactif et rapide ;
- les documents ou outils généraux qui accompagnent la politique du Parc ;
- la maintenance et l'hébergement du site internet ;
- il est nécessaire de renouveler les photos utilisées par le Parc dans le cadre de sa communication générale et touristique.

Ces outils contribuent à la réalisation des objectifs de valorisation des ressources locales et d'information du public.

Des outils spécifiques complémentaires pourront être développés dans le cadre de la révision de la charte, à titre d'exemples un Essentiel de la Charte à destination des habitants, des parutions types à proposer aux communes pour leurs propres supports de communication...

## 6. Nature des dépenses

Fonctionnement

## 7. Moyens humains

Responsable Communication du Parc : ressources humaines internes prévisionnelles : 1 personne, 1 ETP

Ressources humaines externes prévisionnelles : graphistes pour conception et maquettage des supports de communication et publications, imprimeurs, prestataires pour la diffusion, encarts presse.

## 8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
50 000,00 €	M.O. Parc	50 000,00 €

### Plan de financement :

- Subvention Parc : 50 000,00 €

### Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
25 000 €	20 000 €	5 000 €	0 €	0 €

## 9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de documents diffusés, nombre de documents édités, relais par les communes et autres partenaires, nombre de personnes touchées (facebook, instagram, internet...).

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc





## Clôture du budget ENS



## RAPPORT DE PRESENTATION

*RAPPORTEUR : Cécile DUMOULIN*

### Objet : clôture du budget ENS

Par une délibération en date du 9 février 2004, le Comité syndical a adopté la création d'un budget annexe pour le programme ENS. Ce programme, entièrement financé par le Département du Val d'Oise, concerne l'animation des différents sites sensibles du Val d'Oise. La somme allouée correspond au salaire de l'animateur, à ses formations, aux chèques-déjeuner et à la participation de fonctionnement au sein de l'équipe du Parc (chauffage, véhicules, fournitures administratives...).

Une seule écriture est passée en fin d'année sur ce budget qui correspond à un virement entre le budget principal et le budget annexe pour le remboursement des salaires avancés par le Parc.

Je vous propose donc de clore ce budget inactif au 31 décembre 2023 et d'imputer les 2 écritures, en dépenses et en recettes sur le budget principal du Parc.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc

## Débat d'orientations budgétaires 2024

## RAPPORT DE PRÉSENTATION

**RAPPORTEUR : Cécile DUMOULIN**

### **Objet : débat d'orientations budgétaires 2024**

Les dispositions de la loi prévoient un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le budget. Comme le prévoit les statuts du Parc, les prochaines instances n'ayant lieu qu'au mois de mars prochain pour le vote du budget, il convient d'adopter à ce Comité les orientations 2024.

Pour rappel, le Parc n'a pas de ressources propres et le budget dépend entièrement des participations versées par la Région Ile-de-France, l'Etat, les communes, les communautés de communes et les partenaires éventuels (CD 95, Agence de l'eau...).

Le Parc étant en cours de renouvellement de classement, et afin de fonctionner normalement, il va donc bénéficier en 2024 d'une convention transitoire. Les montants alloués par la Région Ile-de-France et l'Etat sont les mêmes que pour le CP 5.

### **Prévisions 2024 :**

Le programme d'actions est fixé à 353 000 € en fonctionnement et 1 100 000 € en investissement ;

Les recettes des frais de structure pour la Région Ile-de-France sont de 1 230 760 € et 130 000 € pour l'Etat ;

La participation des communes est de 5 € par habitant ;

La participation des communautés de communes est de 0,50 € par habitant ;

La mise à disposition, versée au CD 95, pour la maison du Parc devrait être abrogée à partir de 2024 ;

Le remboursement de différents postes, ENS, Natura 2000, Réserve de Limay seront imputés en recettes de fonctionnement, de l'ordre de 150 000 € ;

Le Parc récupérera également le FCTVA et amortira un certain nombre d'opérations, dont les montants ne sont pas connus à ce jour, l'exercice 2023 n'étant pas terminé ;

Un montant de 100 000 € sera inscrit pour les fiches-projets dans le cadre de la convention CD95/Parc ;

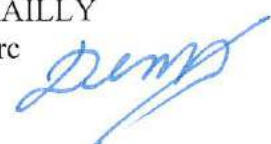
Des dépenses et des recettes pour la révision de la Charte seront à prévoir dans le cadre de l'organisation de l'enquête publique en fonction des crédits alloués par l'Etat et la Région Ile-de-France. Une sollicitation de 30 000 € a été faite pour 2024 auprès de la Région ;

Des dépenses et recettes seront inscrites pour la boutique du Musée du Vexin, de l'ordre de 50 000 €.

Les programmes spécifiques Natura 2000 et PAEC sont inchangés par rapport aux autres années. De même pour les budgets annexes qui comprennent principalement des frais de personnel (chapitre 012). Le budget RNN prévoit également de l'entretien de terrain et un remboursement au Parc des frais de fonctionnement de la structure. Le budget annexe Cap Tourisme est clos au 31 décembre 2023.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



# Comité syndical



Parc naturel régional du Vexin français

## Passage de la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



## RAPPORT DE PRESENTATION

*RAPPORTEUR : Cécile DUMOULIN*

### **Objet : passage à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- ↳ en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- ↳ en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- ↳ en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Une généralisation obligatoire de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Dans le cas des Parcs, les programmes étant votés sur plusieurs années, dans le cadre de Contrats de Parc, et bénéficiant de reports, la M57 ne va pas modifier beaucoup la gestion comptable.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur le passage du budget principal du Parc en M57 développé et sur le budget annexe RNN en M57 développé.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc

## Amortissement et rattachement des charges et produits



## RAPPORT DE PRÉSENTATION

*RAPPORTEUR : Cécile DUMOULIN*

### **Objet : amortissement et rattachement des charges et produits**

#### **Amortissement**

Depuis 2010, selon la nomenclature M14, le Parc est dans l'obligation d'amortir les dépenses d'investissement effectuées (travaux, acquisitions, subventions versées), ainsi que les subventions reçues au titre du Contrat de Parc, pour les opérations d'investissement. Ces amortissements sont donc intégrés lors du vote de chaque budget primitif au mois de mars et inscrits dans la délibération correspondante. Avec le passage à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il convient de reprendre la délibération précisant le mode d'amortissement retenu par les instances du Parc.

Je vous rappelle que le budget du Parc en investissement est inscrit dans des fiches opération qui sont adoptées par la Région Ile-de-France, dans le cadre d'un Contrat de Parc pluriannuel. Afin de simplifier les écritures et pour une transparence absolue, je vous propose donc, comme nous le faisons chaque année depuis 2010, d'amortir en une seule fois les sommes concernées, lorsque la dépense et la recette sont effectuées à 100 %, lorsque la fiche opération est terminée. Cette écriture comptable (opérations d'ordre) s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement. Un tableau détaillé de chaque amortissement, par opération et par imputation sera transmis à la trésorerie à l'appui des mandats et titres après le vote du budget primitif en mars de chaque année.

#### **Rattachement des charges et produits**

Les instances du Parc avait délibéré le 26 février 1998, lors de l'adoption de son budget primitif, sur le fait que le Parc ne faisait pas le rattachement. Avec le passage à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il convient également de reprendre cette délibération.

Le fonctionnement d'un Parc est très particulier puisqu'il n'a pas de fond propre, son budget dépend entièrement des participations de l'Etat, de la Région Ile-de-France, des communes, des communautés de communes qui sont arrêtées dans un Contrat de Parc pluri-annuel et les dépenses et les recettes sont votées sous forme de fiches d'opération, en fonctionnement et en investissement, qui sont utilisables pendant 4 ans minimum.

Vu la particularité du budget du Parc et vu qu'il n'y a aucune incidence du produit ou de la charge sur le résultat de la section de fonctionnement puisque les dépenses peuvent durer de toute façon sur plusieurs années et que le Contrat de Parc et les fiches d'opération sont établis comme cela, je vous propose de continuer à ne pas pratiquer le rattachement des charges et produits

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur ces 2 points.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



# Comité syndical



Parc naturel régional du Vexin français

## Renouvellement assurance flotte automobiles



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

## RAPPORT DE PRESENTATION

*RAPPORTEUR : Cécile DUMOULIN*

**Objet : renouvellement assurance flotte automobiles**

Par une délibération en date du 22 novembre 2021, le comité syndical a voté l'adhésion à la procédure de remise en concurrence du contrat groupe d'assurance statutaire du CIG qui s'est déroulée courant 2023.

Pour le Parc, la procédure de consultation comprend 4 lots, sachant que le lot « dommage aux biens » a été exclu de la consultation, aucun assureur du CIG ne voulant assurer un château. Il reste donc le lot « responsabilité civile professionnelle », le lot « flotte automobiles », le lot « protection fonctionnelle des agents et des élus » et le lot « protection juridique des collectivités ».

Les résultats de la consultation sont les suivants :

Lot 2 : RCP : 1 363 € TTC annuel (actuellement : 1 142,53 €)

Lot 3 : Auto : 11 133,16 € TTC annuel (tarif 2020/2023 : 5 222,30 €) – sinistre : 1 en 2022

Lot 4 : PF : 235,79 € (obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024)

Lot 5 : PJ : infructueux, relance d'une nouvelle procédure

Concernant les lots 2 et 4, je vous propose de rester dans le groupement de commandes avec le CIG.

Concernant les véhicules (14 véhicules et 1 remorque), une demande de tarif a été faite auprès d'AXA, qui assure le château actuellement et le montant est de 8 204 € TTC annuel. Je vous propose donc d'assurer la flotte automobile du Parc chez AXA et de ne pas suivre le groupement de commandes du CIG sur ce lot.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc

